



**CONFINTEA**  
**HAMBURG**  
**1997**

## 10 a Coopération internationale

Promotion de la coopération et de  
la solidarité internationales

# Thème 10

## Promotion de la coopération et de la solidarité internationales

Fascicule sur ce thème :

a Promotion de la coopération et de la solidarité internationales

# Promotion de la coopération et de la solidarité internationales

## Introduction

Quel devrait être le but de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes ? Quel devrait en être le sens dans le contexte mondial actuel ? Quels mécanismes permettent à la coopération internationale d'atteindre efficacement ses objectifs ? Ces questions ainsi que de nombreuses autres ont été débattues lors de l'atelier sur la "Promotion de la coopération et de la solidarité internationales" organisé à Hambourg en 1997 dans le cadre de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V). L'atelier était présidé par Kasama Varavarn du ministère thaïlandais de l'éducation. Le groupe de conférenciers était composé de Paul Fordham du Centre international pour l'éducation dans le développement (université de Warwick), John Oxenham de l'Institut pour le développement économique de la Banque mondiale, Rajesh Tandon de ASPBAE, Clinton Robinson de la Consultation collective des ONG pour l'alphabétisation et l'éducation pour tous, Peter Inkei du ministère hongrois de l'éducation et de la culture, Joe Samuel, chargé de cours au Centre d'éducation des adultes et de la formation continue du Cap (Afrique du Sud), Barry Wilson, et Ingemar Gustavson du Bureau pour la démocratie et le développement social de SIDA (Stockholm).

Une motivation majeure de la conférence consistait à influencer sur la dominante de la coopération internationale, en l'éloignant de la notion d'assistance pour la rapprocher de celle de partenariat, de participation, de travail en réseau et de réciprocité. Les participants à cet atelier ont insisté sur le fait que ces concepts, qui sont essentiels en éducation des adultes, doivent être considérés d'autant plus sérieusement à cette époque de mondialisation économique croissante et de développement accéléré dans le domaine de l'information et des communications.

À l'instar de nombreuses autres conférences internationales, la CONFINTEA V a préconisé le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes. Mais à la différence des conférences antérieures, elle s'est assurée que coopération internationale ne signifie pas seulement coopération intergouvernementale, ni non plus prédominance du Nord sur le Sud. Elle a pris soin d'associer les ONG au processus et de maintenir l'équilibre entre les intérêts des différentes grandes régions mondiales au moyen d'une série de réunions continentales préparatoires.

## La coopération internationale par le passé

À une époque révolue, la coopération internationale prenait essentiellement la forme d'une assistance à sens unique de la part du Nord prospère en direction du Sud défavorisé. Cette assistance était généralement soumise à des conditions unilatérales. Les prérequis imposés aujourd'hui encore par certains organismes donateurs entravent la transparence dans l'attribution des contrats ainsi que la participation des ONG dans la réalisation des programmes.

La plupart des gouvernements des pays industrialisés ont créé un ministère ou un département chargé de la coopération internationale. Ces instances sont parfois contraintes de s'adapter aux critères fixés par les ministères de l'économie et des finances. Dans de telles circonstances, l'éducation des adultes et la participation communautaire ne reçoivent pas toujours l'attention qu'elles méritent dans les programmes de développement.

## Problématique actuelle

Le domaine de la coopération internationale connaît aujourd'hui une évolution très diversifiée. En premier lieu, la mondialisation donne parfois à croire que les problèmes majeurs du monde contemporain sont les mêmes pour tous les habitants de la planète. Ensuite, depuis la fin de la guerre froide et le démantèlement du bloc de l'Est, les anciennes divisions géopolitiques ont perdu leur signification. Il s'opère une prise de conscience croissante quant au fait que les sociétés humaines reposent sur des valeurs fondamentales communes, et qu'il y va de leur intérêt de coopérer. Cette réflexion s'étend au domaine du développement. Le concept du développement durable exige que les objectifs, les valeurs et les buts lors de la conception des programmes soient communs aux partenaires et aux organismes de financement, et soient définis dans une atmosphère de confiance réciproque.

## Nouveau modèle de coopération internationale en éducation des adultes

La coopération internationale ne devrait pas consister en un simple transfert de ressources et de savoir-faire techniques, mais bien plus en un apprentissage réciproque et un échange d'expériences. Elle doit en outre impliquer un développement institutionnel et organisationnel, une communication réciproque et un enrichissement de toutes les parties tiré du processus de coopération.

La coopération internationale doit être perçue comme un exercice bénéfique et réciproque entre partenaires, dans le but d'améliorer leur capacité à poursuivre leurs objectifs éducatifs. Elle doit représenter une expérience d'autonomisation réciproque qui fait intervenir toutes sortes d'acteurs, du niveau local au national et international. Seule la pluralité des activités et des partenaires peut conférer le dynamisme adéquat, l'énergie nécessaire pour atteindre les objectifs de la coopération internationale en éducation des adultes.

# Nouvelle conception de l'éducation des adultes

L'éducation des adultes est fondée sur la coopération. La coopération nationale et internationale devrait appliquer les principes de l'éducation des adultes, c'est-à-dire la réciprocité, la participation et le partenariat. L'apprentissage mutuel est l'une des caractéristiques de cette conception. Les autres traits essentiels de la nouvelle approche de l'éducation des adultes sont les suivants :

- 1 La demande d'éducation se mondialise par suite des préoccupations communes qui unissent les individus à travers le monde.
- 2 L'éducation des adultes s'accomplit en majeure partie en dehors de l'éducation formelle dans des situations informelles.
- 3 Les apprenants adultes sont considérés comme des êtres responsables et autonomes et non comme des consommateurs passifs.
- 4 L'éducation des adultes n'est plus confinée au secteur de l'éducation générale de base, elle touche sans exception tous les domaines de la vie, de la santé aux questions de population jusqu'au multiculturalisme et à l'économie.
- 5 Sa dominante porte sur la volonté d'apprendre des groupes locaux et sur un apprentissage holistique qui associe éducation des adultes à visée professionnelle et transmission de capacités d'initiative dans la société civile. Elle vise à instaurer une citoyenneté active et d'insertion en encourageant les individus à apprendre à se transformer de l'intérieur. Elle voit dans la créativité, l'imagination et la valorisation d'une citoyenneté active des éléments importants pour apprendre à changer.
- 6 Elle encourage les apprenants à devenir des participants actifs dans tous les programmes, dès la phase de planification.

C'est seulement en envisageant l'éducation comme la création de capacités au sein de de la société civile entière que l'on peut espérer voir diminuer les disparités entre les individus et se créer une société d'insertion plus démocratique.

La coopération internationale doit également tenir compte de certains risques qui vont de pair avec cette évolution récente de l'éducation des adultes, par exemple :

- De nombreux mouvements et réseaux sociaux font aujourd'hui face à des événements économiques et politiques plus vastes qui échappent à leur contrôle.
- Il existe un risque à s'éloigner du discours traditionnel sur l'éducation et à prôner le nouvel "acte d'apprendre". Il est plus facile pour les personnages publics de se prononcer en faveur du droit d'apprendre, que de passer à l'action lorsqu'il s'agit de dispositions concrètes. En outre, la notion "d'apprentissage autonome des adultes" peut servir de prétexte pour laisser les adultes se débrouiller seuls.
- Un taux de participation élevé ne signifie pas nécessairement un engagement démocratique, une plus grande accessibilité pour les personnes défavorisées ou encore une véritable mobilisation sociale.
- Bien que la nouvelle conception de l'éducation des adultes touche tous les secteurs, de nombreux éducateurs d'adultes comme les professionnels de la santé n'estiment pas encore faire partie de la mission de l'éducation des adultes.

## Mécanismes d'une coopération internationale efficace

La participation est le mot clé de la coopération internationale. Des formes nouvelles de partenariat apparaissent ces derniers temps. Les institutions gouvernementales, une multitude d'ONG de la coopération, les mouvements de femmes, les syndicats, les entreprises, les groupes de défense des droits fondamentaux et de l'environnement : toutes ces entités s'engagent aujourd'hui dans une action de militantisme international en faveur de l'éducation des adultes. Tous ces partenaires doivent convenir d'objectifs communs pour la planification, la réalisation, la supervision et l'évaluation des programmes. Ils doivent se considérer comme les acteurs d'une éducation des adultes holistique, qui couvre tous les aspects de la vie et tous les secteurs de développement.

Le rôle des ONG dans l'éducation des adultes doit être apprécié à sa juste mesure. Dans le cadre de la coopération internationale, les ONG s'impliquent toujours davantage dans des programmes d'éducation des adultes. L'UNESCO a instauré une structure spéciale de consultation collective en vue de garantir une forte représentation des ONG dans le secteur de l'éducation des adultes. Les ONG doivent être reconnues en conséquence dans les politiques nationales, leur diversité et leur autonomie doivent suffisamment entrer en ligne de compte. Il convient d'exploiter pleinement leur potentiel, en stimulant la coopération entre l'Etat et les ONG et entre les ONG et les autres acteurs du développement. Les ONG doivent impérativement être présentes dans les forums internationaux pour recevoir l'information qu'elles peuvent ensuite diffuser auprès des autres organisations de leur domaine.

La création d'un environnement propice à la coopération internationale implique par ailleurs de multiplier les possibilités qui permettent aux animateurs et aux apprenants se trouvant à la base de se rencontrer et d'interagir dans les deux directions Sud-Sud et Nord-Sud.

La formation à visée professionnelle et l'éducation à la citoyenneté active sont complémentaires et ne doivent pas être traitées comme des concepts distincts. Les réseaux intercontinentaux de formation professionnelle pourraient servir de structures pour actualiser l'éducation des adultes et lui donner un caractère plus holistique.

Au niveau macroéconomique, une tâche essentielle consiste à éviter les retombées négatives des programmes d'ajustement structurel et autres politiques (en matière de fiscalité, de commerce, d'emploi, de santé et

dans l'industrie) qui influent sur l'attribution des ressources au secteur éducatif.

Dans de nombreux pays, les structures des politiques publiques doivent être révisées d'urgence. Les vastes réseaux existant dans le domaine de l'éducation des adultes ne peuvent devenir actifs que dans un cadre adéquat de politiques publiques. Les Etats membres et les organismes de financement doivent s'engager davantage en faveur d'une éducation des adultes considérée partie intégrante de l'éducation tout au long de la vie.

La considération de l'éducation des adultes comme composante à part entière des projets de développement et de coopération technique dépend dans une large mesure des politiques des pays partenaires, et aussi de l'abandon de la segmentation par secteurs de la conception des projets. Pour garantir la viabilité des projets, il est nécessaire d'imposer certaines normes à l'éducation des adultes, comme le respect des droits de la personne, la protection de l'environnement, l'autonomisation des femmes et la participation des apprenants à la conception et à l'évaluation, qui assurent l'appropriation du projet.

Une supervision et une évaluation sensibilisées des programmes et projets d'éducation des adultes doivent s'effectuer en coopération avec tous les acteurs concernés, et s'appuyer sur un dialogue et un échange réguliers pour devenir un processus éducatif permanent et collectif. La supervision est également importante pour prendre les mesures qui permettent d'éviter les impacts négatifs des programmes d'ajustement structurel et autres politiques sur l'affectation des ressources au secteur éducatif, notamment l'éducation des adultes. Les différents acteurs et partenaires sociaux doivent recevoir le mandat d'effectuer l'évaluation et la supervision.

**Les institutions financières multilatérales devraient être:**

- impliquées dans le débat sur l'éducation des adultes en relation avec l'impact négatif des programmes d'ajustement structurel sur l'éducation ;
- impliquées dans un transfert de ressources où tous les partenaires jouent un rôle actif ;
- encouragées à contribuer financièrement aux réseaux de coopération locale, continentale et mondiale entre les éducateurs d'adultes ;

- encouragées à respecter les conceptions de leurs partenaires ;
- encouragées à influencer les politiques des Etats membres en faveur de l'éducation des adultes, au lieu de se contenter de donner leur accord aux politiques et projets proposés par les membres emprunteurs. A cet égard toutefois, les institutions financières multilatérales doivent recevoir l'information qui leur permet de militer en faveur de ces politiques et projets, par exemple des données sur la situation de l'éducation des adultes, les théories sur l'efficacité de l'éducation des adultes, les coûts et les bénéfices individuels et sociaux des programmes d'éducation des adultes, les conditions d'une mise en œuvre réussie des programmes, ou encore les effets de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes sur la capacité à traiter, à organiser et à transmettre l'information.

En cette période d'évolution accélérée, il est impératif d'organiser un échange régulier d'expériences et de connaissances spécialisées entre secteurs ainsi qu'entre continents et pays confrontés à des difficultés similaires. Un moyen fiable de diffuser l'information consiste à rédiger des rapports nationaux et supranationaux et de les distribuer auprès des organismes publics et privés, des syndicats et des partenaires sociaux concernés par l'éducation des adultes.

L'apprentissage réciproque nécessite de travailler en réseau à tous les niveaux, étant donné que les acteurs impliqués dans l'éducation des adultes se multiplient et que de nouveaux liens sont noués entre éducation formelle et non formelle. L'apprentissage réciproque est le test qui permet de déterminer si le partenariat en tant que principe de coopération et de solidarité a été transposé dans la pratique.

## Conclusion

A la suite de la CONFINTEA V, l'UNESCO sera appelée à assumer un rôle de premier plan en faveur de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes et pour la mobilisation de tous les partenaires, non seulement au sein des Nations unies et des systèmes multilatéraux, mais aussi parmi les organisations non gouvernementales et celles de la société civile.

Pour des raisons d'économie et d'efficacité, la coopération internationale s'appuiera sur les institutions, les structures et les réseaux existants. L'objectif est de rendre plus efficaces les dispositifs en place d'action, de coordination et de supervision, au lieu de les reproduire.

**Il s'agit de relever le défi de l'économie planétaire grâce à la coopération mondiale par les moyens suivants :**

- valoriser l'apprentissage tout au long de la vie, en tenant compte des avantages en termes de flexibilité, de diversité et de disponibilité à différentes périodes et en différents endroits ;
- prôner la nouvelle conception de l'éducation des adultes, holistique et couvrant tous les aspects et les secteurs de la vie, y compris les secteurs d'activité culturels, sociaux et économiques ;
- renforcer la faculté des gouvernements, des ONG et du secteur privé à créer des alliances en vue de promouvoir les sociétés éducatives ;
- promouvoir les droits internationaux de la personne humaine à titre de cadre pour la société mondiale ;
- Les Etats doivent se conformer au consensus atteint par les organisations multilatérales, selon lequel chaque pays industrialisé devrait consacrer 0,7 % de son produit national brut à la coopération internationale, et chaque projet de développement comporter une dimension intégrée d'éducation des adultes.